



CONVENTION CLARTÉ

PARTICULIERS

**Tarification des services
Juillet 2012**

La banque à qui parler

Edito

Chers clients, chers sociétaires,

Vous avez fait le choix du Crédit Mutuel Massif Central, banque régionale, coopérative et mutualiste dont les valeurs impliquent clarté et transparence de l'information.

Gage de votre confiance et de votre fidélité, cette transparence est notamment symbolisée par la politique d'information « Clarté » développée par le Crédit Mutuel Massif Central depuis de nombreuses années.

Ainsi, pour vous aider à gérer au mieux votre compte, vous trouverez dans cette brochure les principales conditions tarifaires appliquées aux opérations bancaires des particuliers, dans le domaine des services, de l'épargne, du crédit et de l'assurance. Ces conditions tarifaires prennent effet au 1er juillet 2012.

Bien entendu votre conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire ou conseil personnalisé.

Vous pouvez également consulter cette brochure sur notre site Internet www.cmmc.fr

Tous les collaborateurs du Crédit Mutuel Massif Central et moi-même vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Didier Ardouin

Directeur Général du Crédit Mutuel Massif Central

Sommaire

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	4
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5
Ouverture, transformation, clôture	5
Relevés de compte	5
Tenue de compte	5
Services en agence	5
Dates de valeur	5
BANQUE À DISTANCE	6
CMMC Direct	6
Service d'informations sur téléphone mobile ou par e-mail	6
Service de chèque en ligne	6
Coffres-forts électroniques Domi-Confidens et Digiposte	6
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	7
Cartes	7
Virements	9
Prélèvements / TIP	10
Chèques	10
Change de devises	10
Dates de valeur	11
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	12
Eurocompte	12
GPA (gamme des moyens de paiements alternatifs au chèque)	13
L'offre jeunes : Pack Bemix	14
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	15
Commission d'intervention	15
Opérations particulières	15
Incidents de paiement	15
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	16
Découvert	16
Crédits à la consommation	16
Crédits immobiliers	17
Offre jeunes	18
EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	19
Épargne bancaire	19
Placements financiers	19
SUCCESSION	22
ASSURANCE ET PRÉVOYANCE	22
Assurances des biens	22
Assurances des personnes, prévoyance	22
Assurances et assistances « vie quotidienne »	23
Assurance sécurité, protection des biens	23
Assurance des moyens de paiements	23
COMMENT RÉSOUDRE UN LITIGE	24
GLOSSAIRES ET TERMES DES OPÉRATIONS BANCAIRES	25
ANNEXE	26

Les renvois sont numérotés et intégrés dans chacun des chapitres matérialisés respectivement par un cadre marron ou gris.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet : Domiweb Δ	1,50 € par mois (soit 18 € par an) avec 3 premières connexions mensuelles gratuites ou gratuit pour les détenteurs d'un Eurocompte ou d'un Pack Bemix (*) (Hors coûts du fournisseur d'accès Internet)
Alerte compte par SMS Δ	0,33 € par alerte reçue
Carte de paiement internationale à débit immédiat : Carte Mastercard à débit immédiat	38,00 € par an
Carte de paiement internationale à débit différé : Carte Mastercard à débit différé	48,00 € par an
Carte de paiement à autorisation systématique : Carte Maestro	34,50 € par an
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	- avec carte Maestro : 1,00 € par retrait - avec carte MasterCard : 1,00 € par retrait à partir du 5 ^{ème} retrait dans le mois ou du 9 ^{ème} pour les détenteurs d'un Eurocompte ou d'un Pack Bemix (*)
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro	En agence : 3,25 € par virement Par Internet : GRATUIT
Frais de prélèvement	- Mise en place d'une autorisation de prélèvement : GRATUIT - Par prélèvement : GRATUIT
Commission d'intervention (**)	9,00 € par opération (dans le plafond de 225 € / mois soit 25 opérations / mois)
Assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurcarte (Assureur : Suravenir Assurances)	26,80 € par an

(*) Voir paragraphe « offres groupées de services »

(**) La perception de cette commission est indépendante de toute décision de crédit ou de paiement.

Les tarifs des prestations signalées par un Δ s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2012 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

> Ouverture de compte	Gratuit
> Clôture de compte	Gratuit
> Service d'aide à la mobilité (prise en charge des formalités liées au changement de banque)	Gratuit
> Désolidarisation de compte joint (sauf en cas de décès)	32,40 €
> Délivrance liste des opérations automatiques et récurrentes	Gratuit
> Transfert de compte dans une autre Caisse du Crédit Mutuel Massif Central	Gratuit

RELEVES DE COMPTE

Mensuel à domicile ou via Domiweb	Gratuit
Autre périodicité :	
> expédition à domicile, le relevé ⁽¹⁾	1,02 €
> retirés à l'imprimante libre-service	Gratuit
> via Domiweb	Gratuit
Avis de crédit :	
> expédition à domicile, l'avis ⁽¹⁾	1,73 €

TENUE DE COMPTE

> Tenue de compte (par mois)	Gratuit
> Délivrance de RIB ou de BIC/IBAN	Gratuit

SERVICES EN AGENCE

Aux guichets du CMMC :	
> retrait d'espèces	Gratuit
> remise de chèque	Gratuit
> paiement de chèque	Gratuit
Aux guichets d'autres Fédérations de Crédit Mutuel :	
> retrait Dépann'Espèces - Mise à disposition de fonds	Gratuit
Frais de recherche	
> tout document dont contrat	13,25 €
> photocopie supplémentaire	0,56 €
Duplicata relevé de compte, le relevé :	
> réalisé en agence	6,70 €
> recherche archive	12,45 €
Duplicata document et contrat :	12,40 €
Bilan patrimonial Δ	
> Diagnostic	480,00 €
> Études spécifiques	250,00 €

DATES DE VALEUR (EN JOURS CALENDAIRES)

Versement d'espèces	J (J : jour du versement)
Retrait d'espèces Guichet ou GAB	J (J : jour du retrait)
Remise de chèque	J + 1 ouvrable ⁽²⁾ (J : jour de comptabilisation)
Paiement de chèque	J (J : jour de présentation)

(1) Facturation mensuelle.

(2) Jour ouvrable : jour au cours duquel la banque du client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échanges interbancaires.

■ Prestation comprise dans le "forfait Essentiel" Eurocompte CMMC.

Les tarifs des prestations signalées par un Δ s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2012 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

BANQUE À DISTANCE

CMMC DIRECT △

Hors Eurocompte CMMC/Pack Bemix, les services de banque à distance CMMC Direct sont accessibles sur cotisation forfaitaire mensuelle (si connexion dans le mois) ⁽¹⁾.

Par Domiweb ⁽²⁾⁽³⁾ : accès aux comptes par Internet www.cmmc.fr	1,50 €	■
Par Domimobile ⁽²⁾ :		
> accès aux comptes par Internet mobile m.cmmc.fr	1,00 €	■
> accès aux comptes par les applications CMMC iPhone, CMMC Android et CMMC iPad	Gratuit	■
Par Domitel ⁽²⁾ : accès aux comptes par téléphone ^(*) au 0 821 01 63 63	1,00 €	■

SERVICE D'INFORMATIONS SUR TELEPHONE MOBILE OU PAR E-MAIL △

Alertes Pocket Info :		
> relevé de compte bi-hebdomadaire (par mois)	2,50 €	
> relevé de compte quotidien (par mois)	5,00 €	
> alerte compte (par alerte émise)	0,33 €	
> pour les - de 26 ans alerte compte (par alerte)	0,25 €	

SERVICE DE CHÈQUE EN LIGNE

Envoi simple	1,07 €
pour les - de 26 ans ^(**)	0,99 €
Envoi recommandé	5,15 €
pour les - de 26 ans	4,99 €

COFFRES-FORTS ELECTRONIQUES DOMICONFIDENS ⁽⁴⁾ ET DIGIPSOTE ⁽⁵⁾ △

Digiposte		
> 3 Gigaoctet (Go)	Gratuit	
Domi-Confidens		
> 1 Gigaoctet (Go) - par mois	1,00 €	
> Le Go supplémentaire (maximum : 4 Go) – par mois	1,00 €	

(*) Hors coûts facturés par l'opérateur à la charge du client.

(**) Pour les - de 26 ans deux chèques en ligne en envoi simple offerts par an.

(1) Personnes majeures uniquement.

(2) Coût de la communication facturé par l'opérateur à la charge du client.

(3) Les 3 premières connexions mensuelles sont gratuites.

(4) Facturation annuelle - Réduction de 50 % pour les moins de 26 ans.

(5) Digiposte est une solution de stockage externe à la Banque fournie par La Poste - SA au capital de 3 400 000 000 € - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD - 75757 Paris Cedex 15 avec laquelle la Banque a conclu un accord de partenariat.

■ Prestation comprise dans le "forfait Essentiel" Eurocompte CMMC.

Les tarifs des prestations signalées par un △ s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2012 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

	Cartes de retrait (cotisations annuelles révisables)	Cartes de retrait et de paiement (cotisations annuelles révisables)	
		Débit Immédiat	Débit Différé
Carte VIP (12 - 17 ans) ⁽¹⁾ Arrêt de commercialisation : 4 mai 2010	5,27 €	-	-
Carte Bemix Cirrus (12 - 17 ans) ⁽¹⁾	10,54 €	-	-
Carte Crédit Mutuel interfédérale	19,95 €	-	-
Carte Cirrus	21,60 €	-	-
Carte VIP rechargeable (12 - 17 ans) ⁽¹⁾ Arrêt de commercialisation : 4 septembre 2011	-	15,00 €	-
Carte Bemix rechargeable (12-17 ans) ⁽¹⁾	-	18,00 €	-
Carte MAESTRO	-	34,50 €■	-
Carte MASTERCARD	-	38,00 €■	48,00 €■
Carte fan @CCESS MASTERCARD	-	44,40 €■	55,00 €■
Carte @CCESS Auvergne Nouveau Monde	-	44,40 €■	55,00 €■
Carte @CCESS MASTERCARD	-	44,40 €■	55,00 €■
Carte VISA	-	38,00 €■	48,00 €■
Carte GOLD MASTERCARD	-	110,00 €■	120,0 €■
Carte VISA Premier	-	117,00 €■	127,00 €■
Carte PLATINUM	-	255,00 €■	255,00 €■

Personnalisation du visuel de la carte bancaire ⁽²⁾ : △

> Visuel personnel ou visuel de la galerie 8,15 €

> pour les - de 26 ans

- Visuel personnel ou visuel de la galerie 6,00 €

Carte MONÉO BLEU ⁽³⁾ 11,35 €

MONÉO sur carte bancaire ⁽³⁾ 2,60 €

Etalis ⁽⁴⁾ Nous consulter

(1) Gratuite la 1ère année. Accès gratuit au site www.bemix.fr

(2) Service disponible sur une sélection de cartes bancaires, susceptible d'évolution.

(3) Réduction de 50 % pour les moins de 26 ans.

(4) Etalis est un crédit renouvelable permettant d'étaler les paiements des dépenses d'un montant supérieur ou égal au seuil de déclenchement et réalisées par carte bancaire, chèque ou prélèvement sur une période de 3 à 18 mois. Sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la Banque et de l'expiration du délai légal de rétractation.

■ Prestation comprise dans le "forfait Essentiel" Eurocompte CMMC.

Les tarifs des prestations signalées par un △ s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2012 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

CARTES DE CRÉDIT (COTISATION ANNUELLE RÉVISABLE)

Carte MASTERCARD Préférence

17,00 €

SERVICE DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE SÉCURISÉ SUR INTERNET ⁽⁵⁾

Virtualis

Gratuit

Blocage Internet ⁽⁶⁾

Gratuit

Pays de la zone Euro et Etats utilisant officiellement l'Euro :

Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Vatican.

RETRAITS ET PAIEMENTS AVEC UNE CARTE BANCAIRE ⁽⁷⁾

Retrait dans les distributeurs automatiques autres que Crédit Mutuel :

> en Euro :

- avec carte MAESTRO

1,00 €

- avec cartes GOLD MASTERCARD, VISA Premier ou PLATINUM

Gratuit

- avec autres cartes,

à partir du 5e retrait dans le mois (par retrait)

1,00 €

- avec autres cartes, à partir du 9e retrait dans le mois

pour les détenteurs d'Eurocompte CMMC et Pack Bemix (par retrait)

1,00 €

> dans une autre monnaie que l'Euro ⁽⁸⁾ :

- avec carte GOLD MASTERCARD, VISA Premier ou PLATINUM

Gratuit

- avec autres cartes

2,30 % du montant du retrait + 2,28 €

Retrait au guichet (Cash-Advance) avec carte bancaire :

> dans une agence Crédit Mutuel

Gratuit

> dans une autre banque, en Euro

5,10 €

> dans une autre banque, dans une autre monnaie que l'Euro ⁽⁸⁾ :

2,30 % du montant du retrait + 5,28 €

Paiement en Euro

Gratuit

Paiement dans une autre monnaie que l'Euro ⁽⁸⁾ :

> avec carte GOLD MASTERCARD, VISA Premier ou PLATINUM

Gratuit

> avec autres cartes

2,10 % du montant du paiement + 0,33 €

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT CARTES

> déclaration ou mainlevée à la Banque De France (BDF)
d'une décision de retrait de carte bancaire par la banque

19,50 €

Opposition sur carte :

> pour usage abusif

Gratuit

> pour autres motifs

Gratuit

Recherche sur opération carte :

> fondée

Gratuit

> non-fondée

28,50 €

Rédition du code confidentiel :

> en France

3,85 €

> expédition express à l'étranger ⁽⁹⁾

81,20 €

Modification plafond carte

Gratuit

Refabrication carte :

> perdue, volée ou renouvelée avant échéance ⁽³⁾ ⁽¹⁰⁾

10,00 €

> défectueuse

Gratuit

> frais supplémentaires pour envoi express à l'étranger ⁽⁹⁾

81,20 €

Capture de carte

Gratuit

(5) Coût de la communication facturé par l'opérateur à la charge du client.

(6) Utilisation subordonnée à l'activation du service, après authentification du porteur, sur Domiweb ou auprès des guichets de la banque.

(7) Par opération.

(8) Opération pouvant donner lieu à la perception de frais de change, par la banque ou la banque du commerçant, refacturés au client.

(9) Expédition en 24 h ou 48 h selon pays.

(10) Remboursement de l'opération aux adhérents d'une assurance des moyens de paiement Assurcarte en cas de perte ou de vol, sous réserve des dispositions du contrat souscrit.

VIREMENTS

Réception de l'ordre par la banque en jour ouvrable ⁽¹¹⁾ avant 18 h 00 : exécution de l'ordre le jour ouvrable suivant celui de la réception. Réception après l'heure limite : exécution le 2^e jour ouvrable suivant. 1 jour ouvrable supplémentaire pour l'exécution des ordres sur papier. Délai d'exécution maximum : 1 jour ouvrable pour les virements en Euro sur les pays de l'Espace Economique Européen ⁽¹²⁾ ; autres devises ou hors pays de l'Espace Economique Européen il pourra être supérieur. Exécution dans ces délais sous réserve d'exactitude des éléments fournis par le client et après éventuelle validation du gestionnaire de compte.

VIREMENTS FRANCE EN EURO ET VIREMENT SEPA ⁽¹³⁾

Virement émis en faveur d'un compte :	
> tenu au Crédit Mutuel	Gratuit
> tenu dans une autre banque de la zone SEPA (France comprise) ⁽¹⁴⁾ :	
- occasionnel passé au guichet	3,25 €
- occasionnel passé par les services de banque à distance	Gratuit
- permanent initié au guichet (par virement)	1,16 €
- permanent passé par les services de banque à distance	Gratuit
- urgent	6,50 €
Virement reçu	Gratuit
Virement Pay2you	Gratuit
Service d'information supplémentaire sur virements SEPA : ⁽¹³⁾	
> avis d'exécution d'un virement SEPA	5,35 €

VIREMENT FRANCE EN DEVISE ET VIREMENT INTERNATIONAL HORS CONDITION SEPA ⁽¹⁵⁾

Virement émis :	
> virement occasionnel passé au guichet	0,10 % minimum 24,75 €
> virement occasionnel passé par le site Internet	0,08 % minimum 19,75 €
> virement permanent	14,40 €
> commissions additives :	
- commission de change ⁽¹⁶⁾	0,05 % minimum 14,60 €
- tous frais au donneur d'ordre ⁽¹⁷⁾	11,90 €
- émission de chèque de banque	40,30 €
- virement urgent	6,50 €
- frais par virement occasionnel incomplet ⁽¹⁸⁾	6,68 €
Virement reçu :	
> virement	14,20 €
> commissions additives :	
- commission de change ⁽¹⁶⁾	0,05 % minimum 14,60 €
- frais par virement occasionnel incomplet ⁽¹⁸⁾	13,65 €

SERVICES D'INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR VIREMENTS HORS CONDITION SEPA : ⁽¹⁵⁾

> avis d'exécution d'un virement	5,35 €
> avis de réception d'un virement	5,35 €
> avis d'opération	2,25 €

(11) Jour ouvrable : jour au cours duquel la banque du client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échanges interbancaires.

(12) Espace Economique Européen = les 27 Etats membres de l'UE auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.

(13) Le virement SEPA répond aux critères suivants : être libellé en euros, entre deux comptes de la zone SEPA, avec fourniture d'un IBAN (n° de compte international) et d'un code BIC (code SWIFT de la banque), être émis en mode «SHARE» (frais partagés).

(14) La Zone SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euro) au 1er juillet 2012 couvre l'Espace Economique Européen (27 Etats membres de l'UE auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein) + la Suisse et Monaco.

(15) Les frais supplémentaires, pouvant être facturés par les correspondants étrangers, sont le cas échéant refacturés au réel.

(16) Commission non perçue pour les opérations en Euro.

(17) Si le mode «OUR» est exigé (tous frais à la charge du donneur d'ordre).

(18) Frais additionnels sur les virements reçus ou émis applicables dès lors que les renseignements nécessaires (RIB, IBAN, BIC...) sont absents ou erronés et nécessitent l'intervention de la banque.

PRELEVEMENTS / TIP

Prélèvements France et prélèvements SEPA ⁽¹⁹⁾

- > frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement
- > opposition – Révocation de l'autorisation

Gratuit
Gratuit

[19] Le prélèvement SEPA répond aux critères suivants : être libellé en euros, entre deux comptes de la zone SEPA, avec fourniture d'un IBAN (n° de compte international) et d'un code BIC (code SWIFT de la banque).

CHEQUES

Frais d'envoi de chéquier à domicile :

- > en recommandé Tarif postal en vigueur
- > en envoi simple 1,43 €

Mise à disposition chéquier en agence **Gratuit**

Frais d'opposition sur chèque 15,50 €

Frais d'opposition sur chéquier ou série de chèques 35,70 €

Frais d'émission de chèque de banque 13,90 €

EMISSION DE CHÈQUE À L'INTERNATIONAL ⁽¹⁵⁾

Paiement 0,10 % minimum 36,20 €

Impayé - Prorogation 44,00 €

Commission de change ⁽¹⁶⁾ 0,05 % minimum 14,60 €

REMISE DE CHÈQUE À L'INTERNATIONAL ⁽¹⁵⁾

(en devise ou en Euro payable à l'étranger)

Encaissement SBF ⁽²⁰⁾ 0,10 % minimum 33,90 €

Encaissement CAE ⁽²¹⁾ 0,10 % minimum 40,90 €

Impayé – Prorogation – Avis de sort 46,00 €

Commission de change ⁽¹⁶⁾ 0,05 % minimum 14,60 €

[20] Sauf bonne fin.

[21] Crédit après encaissement.

CHANGE DE DEVICES

Billets de banque :

- > vente ⁽²²⁾ cours vendeur + 3,00 %
- > achat ⁽²³⁾ cours acheteur + 3,00 %

Chèques de voyage :

- > vente ⁽²²⁾ toutes devises cours vendeur + 1,25 %
- > achat ⁽²³⁾ euros **Gratuit**
- > achat ⁽²³⁾ autres devises cours acheteur + 1,25 %

[22] Vente = délivrance par la banque.

[23] Achat = reprise par la banque.

■ Prestation comprise dans le "forfait Essentiel" Eurocompte CMMC.

DATES DE VALEUR (en jours calendaires)

Virement en débit	J (J : jour de l'opération)
Virement en crédit	J (J : jour de réception des fonds)
Virement reçu avec change	J+1 ouvrable ⁽¹¹⁾ (J : date de la valeur indiquée par banque émettrice)
Virement reçu sans change	J (J : date de la valeur indiquée par banque émettrice)
Virement émis avec change	J-1 ouvrable ⁽¹¹⁾ (J : date de l'opération)
Virement émis sans change	J (J : date de l'opération)
Paiement de prélèvement	J (J : jour de l'échéance du prélèvement)
Paiement par carte :	
- cartes à débit immédiat	J (J : jour de l'opération)
- cartes à débit différé	J (J : dernier jour calendaire du mois.
Factures stockées du 21 du mois précédent au 20 du mois en cours	

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

EUROCOMPTE CMMC

Le « forfait Essentiel » Eurocompte CMMC est l'abonnement à cotisation mensuelle intégrant le compte de dépôt, la tenue de compte, un relevé mensuel, un chéquier à domicile ⁽¹⁾, une carte bancaire de paiement, l'accès illimité aux services de banque à distance CMMC Direct, (Domiweb, Domimobile et Domitel) ⁽²⁾.

Avec l'Eurocompte CMMC, tout est prévu pour vous faciliter la gestion de votre compte et de votre argent. C'est vous-même qui choisissez les services et les options qui vous sont utiles, en toute transparence et en bénéficiant de conditions tarifaires privilégiées :

- Le choix de votre carte de paiement
- Le porte-monnaie électronique Monéo
- L'assurance pour perte ou vol de vos moyens de paiement
- L'assurance prévoyance de votre découvert
- L'assurance tranquillité avec le contrat Protection Juridique
- Le suivi de vos comptes sur votre téléphone mobile ou par e-mail avec Pocket Info

Vous composez ainsi l'Eurocompte CMMC qui vous convient le mieux. Votre cotisation Eurocompte CMMC fera l'objet d'une révision annuelle à la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires. Une révision pourra également intervenir en cas de modification de votre Eurocompte CMMC (souscription ou clôture d'une option, changement de carte,...).

Exemple :

Souscription d'un Eurocompte CMMC en janvier 2013 (sur la base des tarifs applicables à cette date).

Juillet 2013 : nouvelles conditions tarifaires et évolution de la cotisation Eurocompte CMMC.

EUROCOMPTE CMMC :

> Avec carte MAESTRO	3,80 €
> Avec carte MASTERCARD débit immédiat	4,25 €
> Avec carte MASTERCARD débit différé	5,00 €
> Avec carte fan @CCESS MASTERCARD débit immédiat	4,70 €
> Avec carte fan @CCESS MASTERCARD débit différé	5,50 €
> Avec carte @CCESS Auvergne Nouveau Monde débit immédiat	4,70 €
> Avec carte @CCESS Auvergne Nouveau Monde débit différé	5,50 €
> Avec carte @CCESS MASTERCARD débit immédiat	4,70 €
> Avec carte @CCESS MASTERCARD débit différé	5,50 €
> Avec carte GOLD MASTERCARD débit immédiat	9,45 €
> Avec carte GOLD MASTERCARD débit différé	9,85 €
> Avec carte VISA débit immédiat	4,25 €
> Avec carte VISA débit différé	5,00 €
> Avec carte VISA Premier débit immédiat	9,90 €
> Avec carte VISA Premier débit différé	10,20 €
> Avec carte PLATINUM MASTERCARD	19,90 €

PACK BEMIX CMMC (OFFRE JEUNES)

voir page 14

EUROCOMPTE DUO

Demi tarif

A partir du 2e Eurocompte CMMC détenu dans le foyer, hors Pack Bemix, il est appliqué une réduction de 50 % sur la cotisation du 2e Eurocompte CMMC et des suivants. Offre soumise à conditions, réserves et exclusions.

[1] Par envoi simple. Envoi recommandé : tarif postal en vigueur en supplément.

[2] Sous réserve des conditions d'utilisation, hors coûts des communications facturés par l'opérateur et hors coûts des services d'information Alertes Pocket Info et, le cas échéant, de ceux des opérations réalisées.

SERVICES OPTIONNELS EUROCOMPTE CMMC ⁽³⁾

> Seconde carte de paiement	Demi-tarif ⁽⁴⁾
> Personnalisation du visuel de la carte bancaire ⁽⁵⁾ △	0,60 €
> Assurcarte (Assureur : Suravenir Assurances)	2,01 €
> Assurcarte Plus (Assureur : Suravenir Assurances)	2,50 €
> Option Quiétude ⁽⁶⁾	0,97 €
> Prévi-Découvert (Assureur : Suravenir)	0,72 €
> Carte Mastercard Préférence	1,29 €
> Carte Monéo Bleu	0,82 €
> Monéo sur carte bancaire	Gratuit
> Protection Juridique (Assureur : Suravenir Assurances)	3,82 €
> Relevé de compte mensuel	Gratuit
> Relevé de compte, autres périodicités (par relevé papier)	1,02 €
Pocket Info : △	
> relevé de compte bi-hebdomadaire	2,25 €
> relevé de compte quotidien	4,50 €
> alerte compte ⁽⁷⁾	0,30 €
Etalis ⁽⁸⁾	nous consulter
Autorisation de découvert Eurocompte CMMC ⁽⁹⁾ :	nous consulter
> frais de dossier	Gratuit
> montant forfaitaire – Article R313-4 du Code de la consommation (par trimestre, hors TAEG)	3,00 €
Dépassement d'autorisation ⁽⁹⁾ :	
> taux de l'autorisation de découvert Eurocompte CMMC majoré de 3 points	
> montant forfaitaire – Article R313-4 du Code de la consommation (par trimestre, hors TAEG)	3,00 €

GPA (gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque) : Crédit Mutuel Facil'Accès

Crédit Mutuel Facil'Accès est le forfait sécurisé à cotisation mensuelle, réservé aux clients et sociétaires ne disposant pas de chéquier, intégrant : le compte de dépôt, la tenue de compte, un relevé mensuel, la carte Maestro, l'accès illimité aux services de banque à distance (Domweb, Domitel, Domimobile) ⁽²⁾, la franchise mensuelle de 5 opérations de paiement ⁽¹⁰⁾ (virements, prélèvements, TIP, chèques de banque) pour le règlement des factures ne pouvant être payées par carte ou en espèces ⁽¹¹⁾.

> Avec carte MAESTRO (appel systématique)	2,90 €
Commission d'intervention :	
> Frais par mouvement (dans le plafond de 60 € / mois soit 12 opérations / mois)	5,00 €

(3) Suppléments mensuels au "forfait Essentiel" Eurocompte CMMC.

(4) À partir de la seconde carte détenue sur un même compte, il est appliqué une réduction de 50 % sur la plus faible cotisation hors Eurocompte CMMC des cartes détenues sur ce même compte.

(5) Service disponible sur une sélection de cartes bancaires, susceptible d'évolution.

(6) L'Option Quiétude est un ensemble d'avantages tarifaires sur certains frais liés au fonctionnement de votre compte.

(7) Tarif par alerte. Facturation en supplément et distincte de la cotisation Eurocompte CMMC.

(8) Etalis est un crédit renouvelable permettant d'étaler les paiements des dépenses d'un montant supérieur ou égal au seuil de déclenchement et réalisés par carte bancaire, chèque ou prélèvement sur une période de 3 à 18 mois. Sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la Banque et de l'expiration du délai légal de rétractation.

(9) Facturation trimestrielle des agios, TAEG indiqué sur le document contractuel et sur le relevé de compte – Plafonnement au taux de l'usure. Taux susceptible d'évolution.

(10) Hors opérations gratuites (Prélèvements au profit des organismes publics ou assimilés (impôt, EDF, etc.) et virements vers des comptes tenus au Crédit Mutuel).

(11) Au-delà de la franchise d'opérations, facturation des opérations à l'unité hors cotisation forfaitaire.

Les tarifs des prestations signalées par un △ s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2012 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

L'OFFRE JEUNES : PACK BEMIX

Le Pack Bemix est l'abonnement à cotisation mensuelle destiné aux jeunes de 16 à 25 ans intégrant le compte de dépôt, la tenue de compte, un relevé mensuel papier ou électronique, avec ou sans chéquier ⁽¹²⁾, une carte bancaire de retrait ou de paiement, un accès illimité au service de banque à distance CMMC direct et au site www.bemix.fr ⁽¹³⁾.

Le Pack Bemix est accessible aux jeunes âgés de 16 à 18 ans mais, dans ce cas, l'abonnement est limité aux prestations suivantes : le compte de dépôt avec ou sans chéquier ⁽¹⁴⁾, la tenue de compte avec un relevé mensuel papier ou électronique, une carte de retrait ou de paiement ⁽¹⁴⁾, un accès limité aux services de banque à distance CMMC direct ⁽¹³⁾ et au site www.bemix.fr (notamment virements possibles uniquement entre comptes du mineur détenus au Crédit Mutuel, pas d'accès aux opérations de Bourse.)

PACK BEMIX CMMC (COTISATION MENSUELLE)

Tarifs : Après 1 ère année de gratuité, hors options souscrites

> Avec carte Cirrus	1,46 €
> Avec carte MAESTRO	1,90 €
> Avec carte MASTERCARD débit immédiat - Arrêt de commercialisation : 4 septembre 2011	2,12 €
> Avec carte @CCESS MASTERCARD débit immédiat	2,75 €

SERVICES OPTIONNELS PACK BEMIX ⁽¹⁵⁾

> Seconde carte de paiement	Demi-tarif ⁽¹⁶⁾
> Carte de retrait Cirrus	0,80 €
> Personnalisation du visuel de la carte bancaire ⁽⁵⁾ △	0,50 €
> Assurcarte [Assureur : Suravenir Assurances]	0,99 €
> Assurcarte Plus [Assureur : Suravenir Assurances]	1,25 €
> Option Quiétude ⁽⁶⁾	0,49 €
> Prévi-Découvert [Assureur : Suravenir] ⁽¹⁷⁾	0,36 €
> Carte Mastercard Préférence ⁽¹⁷⁾	0,64 €
> Carte Monéo Bleu	0,41 €
> Monéo sur carte bancaire	Gratuit
> Protection Juridique [Assureur : Suravenir Assurances] ⁽¹⁷⁾	1,91 €
> Relevé de compte mensuel	Gratuit
> Relevé de compte, autres périodicités (par relevé papier)	0,51 €
Pocket Info : △	
- relevé de compte bi-hebdomadaire	1,12 €
- relevé de compte quotidien	2,25 €
- alerte compte ⁽¹⁸⁾	0,25 €

Etalis ⁽¹⁹⁾ nous consulter

Autorisation de découvert BEMIX (pour les 18 – 25 ans) ⁽⁹⁾ :

0,00 % jusqu'à 200 € de découvert ⁽²⁰⁾

> frais de dossier	Gratuit
> montant forfaitaire – Article R313-4 du Code de la consommation (par trimestre, hors TAEG)	3,00 €

[12] Par envoi simple. Envoi recommandé : tarif postal en vigueur en supplément. Chéquier en option pour les 16-17 ans dans le pack Bemix ; délivrance soumise à l'accord des représentants légaux.

[13] Sous réserve des conditions d'utilisation, hors coûts des communications facturés par l'opérateur, de ceux des services d'information Pocket Info et, le cas échéant, de ceux des opérations réalisées. Services restreints pour les enfants mineurs.

[14] Délivrance soumise à l'accord des représentants légaux.

[15] Supplément mensuel au Pack Bemix.

[16] À partir de la seconde carte détenue sur un même compte, il est appliqué une réduction de 50 % sur la plus faible cotisation hors Pack Bemix des cartes détenues sur ce même compte.

[17] A partir de 18 ans.

[19] Etalis est un crédit renouvelable permettant d'étaler les paiements des dépenses d'un montant supérieur ou égal au seuil de déclenchement et réalisés par carte bancaire, chèque ou prélèvement sur une période de 3 à 18 mois. Sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la Banque et de l'expiration du délai légal de rétractation

[18] Tarif par alerte. 2 alertes gratuites/mois. Facturation en supplément et distincte de la cotisation Pack Bemix.

[20] Au-delà de 200 €, est appliqué le taux débiteur du découvert Eurocompte CMMC.

Les tarifs des prestations signalées par un △ s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2012 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

Dépassement d'autorisation ⁽⁹⁾ :

> taux de l'autorisation de découvert Eurocompte CMMC majoré de 3 points	3,00 €
> montant forfaitaire – Article R313-4 du Code de la consommation (par trimestre, hors TAEG)	

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...)

Commission d'intervention ^(*) :

> frais par mouvement (dans la limite de 225,00 € / mois soit 25 opérations / mois)	9,00 €
---	--------

OPERATIONS PARTICULIERES

Retour courrier NPAI ⁽¹⁾ △	13,85 €
Frais par saisies - Avis à tiers détenteur - Opposition à tiers détenteur	83,00 €
Lettre de rappel pour régularisation :	
> envoi simple	22,00 €
> envoi recommandé	28,00 €
Frais pour opposition administrative	10 % du montant dû au Trésor Public maximum 83,00 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ⁽²⁾	11,50 €
Rejet de chèque inférieur ou égal à 50 € (par chèque rejeté) ⁽³⁾⁽⁴⁾	30,00 €
Rejet de chèque supérieur à 50 € (par chèque rejeté) ⁽³⁾⁽⁴⁾	50,00 €
Rejet de tout autre ordre de paiement (par opération rejetée)	montant du paiement rejeté plafonné à 20,00 €

(*) La perception de cette commission est indépendante de toute décision de crédit ou de paiement.

(1) N'habite pas à l'adresse indiquée.

(2) Frais perçus en cas de paiement du chèque.

(3) Tarif incluant : lettre d'information préalable au rejet de chèque, commission d'intervention, lettre d'injonction, déclaration Banque de France, affectation de provision, information mandataire, certificat de non-paiement.

(4) Tarif pouvant être perçu en plusieurs mouvements sur le compte.

Les tarifs des prestations signalées par un △ s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2012 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

DÉCOUVERTS

Découvert autorisé en compte ⁽¹⁾ :	Nous consulter
> frais de dossier	8,00 €
> montant forfaitaire – Article R313-4 du Code de la consommation (par trimestre, hors TAEG)	3,00 €
Dépassement non convenu ou dépassement d'autorisation ⁽¹⁾ :	
> taux de l'autorisation de découvert autorisé en compte majoré de 3 points	
> montant forfaitaire – Article R313-4 du Code de la consommation (par trimestre, hors TAEG)	3,00 €
Assurance décès Prévi-Découvert ⁽²⁾ :	
> adhérent seul	9,30 €
> adhérent + co-adhérent	18,00 €

CREDITS A LA CONSOMMATION ^(*)

PRÉFÉRENCE

Taux débiteur hors assurances	Nous consulter
Frais de dossier	Gratuit
Assurance décès, invalidité, incapacité de travail ⁽³⁾	0,64 %
Assurance perte d'emploi :	
> par mois pour 10 000 € empruntés et 50 % assurés ⁽⁴⁾	0,95 %

PRÊT PERSONNEL

Financement : voiture, équipement de la maison, bateau, camping-car :	
> Taux débiteur hors assurances facultatives	Nous consulter
Prêt sans objet, consolidation de créances, regroupement de crédits :	
> Taux débiteur hors assurances facultatives	Nous consulter
Frais de dossier :	1,00 % du montant emprunté
> Minimum	65,00 €
> Maximum	150,00 €
Assurance décès, invalidité, incapacité de travail, invalidité permanente totale ou partielle :	
> par mois pour 10 000 € empruntés et franchise de 90 jrs ⁽³⁾	Nous consulter
Assurance décès, invalidité, incapacité de travail, invalidité permanente totale ou partielle, sans formalités médicales :	
> par mois pour 10 000 € empruntés et franchise de 90 jrs ⁽³⁾	Nous consulter
Assurance perte d'emploi :	
> par mois pour 10 000 € empruntés et 50 % assurés ⁽⁴⁾	Nous consulter

(*) Les taux indiqués sont des taux débiteurs. Ils peuvent être modifiés à tout moment par le CMMC (sauf taux réglementés) et ne constituent pas des conditions tarifaires. Le TAEG dépend du montant, de la durée du crédit, des frais et accessoires.

(1) Facturation trimestrielle des agios, TAEG indiqué sur le document contractuel et sur le relevé de compte – Plafonnement au taux de l'usure. Taux susceptible d'évolution.

(2) Cotisation annuelle révisable – Montant assuré à concurrence du découvert autorisé et plafonné à 2 000 € par adhérent – Assureur : Suravenir.

(3) Assurance(s) facultative(s) avec une franchise de 90 jrs hors surprime éventuelle et/ou conditions particulières pour les sociétaires de 65 ans ou plus (Assureur : Suravenir).

(4) Assurance(s) facultative(s) (Assureur : Suravenir).

AVANCE SUR PLACEMENT

Taux indexé sur le taux moyen des Emprunts d'État ⁽⁵⁾ ⁽⁶⁾	+ 1,50 pt
Frais de dossier	Gratuit

CRÉDITS PAR SIGNATURE

Aval et caution (frais d'acte)	30,00 €
--------------------------------	---------

CREDITS IMMOBILIERS ^(*)

PRÊT À TAUX FIXE

Prêt Épargne Logement :

Taux nominal annuel égal à celui de la phase d'épargne (hors prime d'épargne) majoré de 1,50 % (prêt sur compte) ou 1,70 % (prêt sur plan) hors assurances facultatives.

Taux réglementé et fixé en fonction du (des) taux de rémunération du compte.

> Sur compte de 2,25 % à 4,75 %

Taux réglementé et fixé en fonction de la date d'ouverture du Plan.

> Sur Plan de 4,20 % à 8,00 %

Prêts amortissables et prêts in fine	Nous consulter
Prêt Conventionné - Prêt à l'Accession Sociale	Nous consulter
Nouveau Prêt à Taux Zéro - Éco-prêt à taux zéro	0,00 %

PRÊT À TAUX RÉVISABLE

Prêt Indissimmo

Nous consulter

Le taux est susceptible de varier annuellement en fonction de l'évolution de la moyenne mensuelle d'Euribor 3 mois ou d'Euribor 12 mois.

Les prêts Indissimmo bénéficient d'un mécanisme de sécurisation avec variation du taux initial, selon le type de prêt, dans une fourchette de plus ou moins 1,00 % à 1,50 %.

PRÊT À TAUX MIXTE

Prêt Équilibrimmo

Nous consulter

Ces prêts à taux révisable se décomposent en deux périodes successives : une première période dite de fixité de taux en début de prêt (7 ou 10 ans selon la durée du prêt) suivie d'une période de variabilité sur la durée restante. Pendant cette seconde période, le taux est susceptible de varier annuellement en fonction de l'évolution de la moyenne mensuelle d'Euribor 3 mois.

Ces prêts bénéficient d'un mécanisme de sécurisation avec variation du taux initial, selon le type de prêt, dans une fourchette de plus ou moins 1,50 % à 2,00 %.

(*) Les taux indiqués sont les taux nominaux. Ils peuvent être modifiés à tout moment par le CMMC (sauf taux réglementés) et ne constituent pas des conditions tarifaires. Le TAEG dépend du montant, de la durée du crédit, des frais et accessoires.

(5) Facturation trimestrielle des agios, TAEG indiqué sur relevé de compte.

(6) TME mai 2012 : 3,05 % révisable mensuellement.

ASSURANCES SUR PRÊTS HABITAT (4)

Assurance décès, incapacité de travail, invalidité permanente totale ou partielle :	Nous consulter
Assurance perte d'emploi :	Nous consulter
Assurance des emprunteurs réalisée hors filiales du Groupe :	
> Frais de dossier	de 60,00 € à 140,00 €

FRAIS DE DOSSIER

Prêt Épargne Logement, Nouveau Prêt à Taux Zéro et Éco-prêt à taux zéro	Gratuit
Les frais de dossier sont perçus lors de la 1re mise à disposition des fonds :	
Prêt à l'Accession Sociale	1,00 % du montant du prêt maximum 500,00 €
Autres prêts	1,00 % du montant du prêt minimum 120,00 € maximum 600,00 €

CRÉDITS PAR SIGNATURE

Aval et caution (frais d'acte)	30,00 €
--------------------------------	---------

LES OPÉRATIONS SUR PRÊTS

Prise de garanties :	
> Garanties hypothécaires : à la charge de l'emprunteur, la Banque ne prenant aucun frais complémentaire au coût de la sûreté	
> Autres garanties, selon la garantie	de 30,00 € à 150,00 €
Enregistrement, notification, frais postaux,....	
> Récupération des frais engagés par la banque pour le compte du client	
Duplicata de tableau d'amortissement de prêt	16,75 €
Désolidarisation du co-emprunteur :	
> En cas de décès	Gratuit
> En cas de séparation, de divorce	106,00 €
Modification de la date d'échéance ou de l'échéance	15,75 €
Changement de domiciliation	Gratuit
Décompte de remboursement anticipé	Gratuit
Renégociation par voie d'avenant (*):	
> Modification des garanties	71,50 €
> Demande de mainlevée de garanties	71,50 €
> Autres renégociations	1,00 % du capital restant dû Minimum 105,00 €

LES INCIDENTS SUR PRÊTS

Lettre de rappel pour régularisation :	
> envoi simple	22,00 €
> envoi recommandé	28,00 €

OFFRE JEUNES (**)

PRÊT ÉTUDES 18/25 ANS

Taux débiteur hors assurances facultatives	Nous consulter
--	----------------

PRÊT PROJET

Financement : permis de conduire à 1 € par jour :	
> taux débiteur hors assurances facultatives	0,00 %
Financement : voiture, moto, équipement de la maison, micro-ordinateur, dépôt de garantie :	
> taux débiteur hors assurances facultatives	Nous consulter

(*) Sous réserve de l'accord préalable de la Banque

(**) Les taux indiqués sont les taux débiteurs. Ils peuvent être modifiés à tout moment par le CMMC (sauf taux réglementés) et ne constituent pas des conditions tarifaires. Le TAEG dépend du montant, de la durée du crédit, des frais et accessoires.

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

EPARGNE BANCAIRE

Frais d'émission de chèque de banque sur livrets	13,90 €
Prélèvement sur autres comptes que compte de dépôt :	
> frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement	Gratuit
> frais de prélèvement (par opération)	Gratuit
> opposition – Révocation de l'autorisation	Gratuit
Transferts interbancaires (vers un établissement autre que le Crédit Mutuel) :	
> CEL, PEL	93,00 €
> PEP	Nous consulter

LES PRODUITS À TAUX RÉGLEMENTÉS

Livret Bleu ^{(1) (2)}	2,25 %
Depuis le 01/01/2009, le Livret Bleu est le Livret A du Crédit Mutuel.	
Livret Développement Durable (ex-Codevi) ^{(1) (2)}	2,25 %
Livret d'Épargne Populaire ^{(1) (3)}	2,75 %
Compte d'Épargne Logement ⁽⁴⁾	1,50 % (hors prime d'Etat)
Plan d'Épargne Logement ⁽⁴⁾	2,50 % (hors prime d'Etat)

Taux en vigueur au 1er juillet 2012 et susceptibles d'évolution.

LES PRODUITS À TAUX LIBRES (*)

Compte sur Livret	Nous consulter
Livret Fidélité	Nous consulter
Livret Jeune ⁽⁵⁾	3,40%
Livret d'Épargne pour les Autres	Nous consulter
Compte à Terme et Bon de Caisse	Nous consulter
Plan Bleu	Nous consulter
Capital Revenu	Nous consulter
Capital Expansion	Nous consulter

(*) Taux en vigueur au 1er avril 2012. Ces taux peuvent être modifiés à tout moment par le CMMC et ne constituent pas des conditions tarifaires.

- (1) Ces taux réglementés sont fixés par les Pouvoirs Publics et susceptibles d'être modifiés par eux chaque trimestre.
- (2) Taux d'intérêt annuel net d'impôt sur le revenu et de contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles).
- (3) Taux d'intérêt hors complément de rémunération éventuel. Le bénéfice du LEP est subordonné à la justification d'un montant d'imposition n'excédant pas un plafond déterminé chaque année par les Pouvoirs Publics.
- (4) Taux d'intérêt annuel net d'impôt sur le revenu mais hors contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles) pouvant bénéficier en cas de réalisation d'un prêt épargne-logement d'une prime d'État complémentaire, soumise aux contributions sociales.
- (5) Réserve aux 12-25 ans. Taux d'intérêt annuel net d'impôt sur le revenu et de contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles).

PLACEMENTS FINANCIERS

TRANSFERTS INTERBANCAIRES

(DANS UN ÉTABLISSEMENT AUTRE QUE LE CRÉDIT MUTUEL) △

PEA, Compte de titres	102,00 €
-----------------------	----------

ACHAT ET VENTE EN BOURSE FRANCE

Frais de prise d'ordre au guichet	4,65 €
Ordre de Bourse passé au guichet :	1,40 %
> minimum	14,15 €
> minimum pour bons et droits de souscription	5,50 €
> introduction - privatisation	Gratuit

Les tarifs des prestations signalées par un △ s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2012 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

Ordre de Bourse passé par CMMC Direct ⁽¹⁾ :	0,65 %
> minimum	8,00 €
> minimum pour bons et droits de souscription	5,50 €
> introduction - privatisation	Gratuit
Commission de règlement différé	0,40 %
Commission de prorogation sur ordre avec SRD	0,60 %
> minimum	8,65 €
Ordre tombé ou annulé	Gratuit

OPA CENTRALISÉE	1,00 %
> minimum	8,25 €
> maximum	23,80 €

ACHAT ET VENTE EN BOURSE ÉTRANGÈRE AU GUICHET

Frais de prise d'ordre	4,65 €
Ordre de Bourse ⁽²⁾	1,50 %
> minimum	46,00 €
Ordre tombé ou annulé	11,10 €

DATE DE VALEUR

Achat au comptant	J
Vente au comptant	J+2 ouvrés
Service Règlement Différé (SRD)	Dernier jour ouvré du mois

FRAIS DE SOUSCRIPTION /RACHAT SUR OPCVM INTERNES

Forfait	Gratuit
OPCVM à formule, FIP, FCPI	
> Droits d'entrée/sortie	Selon le DICI ⁽³⁾ de l'OPCVM
Autres OPCVM	
> Droits d'entrée	maximum 1,00 %
> Droits de sortie	aucun

FRAIS DE SOUSCRIPTION /RACHAT SUR OPCVM EXTERNES

Forfait	26,50 €
Droits d'entrée/sortie	selon le DICI ⁽³⁾ de l'OPCVM

RETROCESSIONS

La Banque, en sa qualité de distributeur, perçoit des rétrocessions de frais de gestion⁽⁴⁾ (sous forme de commission sur encours), de la part de sociétés de gestion de portefeuilles dans le cadre de la commercialisation d'OPCVM (sauf sur OPCVM de la gamme interne en matière de gestion sous mandat). Ces commissions sont récurrentes et sont comprises pour 2011 entre un taux minimum de 0,00 % et un taux maximum de 1,80 % selon la catégorie de l'OPCVM. Le détail des commissions peut être obtenu sur simple demande adressée à la Banque.

La Banque perçoit également des rétrocessions de la part de sociétés de gestion de portefeuilles dans le cadre de la commercialisation de SCPI. Ces commissions sont ponctuelles et sont exprimées sous forme d'un taux de rétrocession sur les commissions de souscription⁽⁴⁾ versées par chaque associé à la société de gestion compris pour 2011 entre un taux minimum de 1,75 % et un taux maximum de 5,75 %. Le détail des commissions peut être obtenu sur simple demande adressée à la Banque.

(1) Domiweb, Domimobile

(2) Hors frais d'intermédiaires.

(3) DICI : document d'information clé pour l'investisseur

(4) Se reporter au prospectus de l'OPCVM pour toute information relative aux droits d'entrée/sortie, aux frais de gestion et à leur assiette ainsi qu'à la note d'information de la SCPI pour toute information relative aux commissions de souscription et à leur assiette.

Les tarifs des prestations signalées par un Δ s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2012 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

COMMISSIONS DE PLACEMENT

La Banque peut être amenée à percevoir des commissions de placement de la part des émetteurs d'obligations lorsqu'elle fournit à ces derniers le service de placement à l'occasion d'offre au public d'obligations. Se reporter au prospectus de l'émission obligataire pour toute information sur le montant de ces commissions.

NOUVELLES PARTS SOCIALES B CMMC

Souscription	Gratuit
Frais de gestion	Gratuit

LES DROITS DE GARDE ⁽⁵⁾ ⁽⁶⁾ ⁽⁷⁾ △

Frais fixes par compte	28,50 €
Frais par ligne hors valeurs Crédit Mutuel	3,70 €
Facturation proportionnelle hors valeurs Crédit Mutuel	0,21 %
Maximum de facturation (par an et par sociétaire)	300,00 €

RELEVÉ SPÉCIFIQUE AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Relevé de portefeuille	Gratuit
Relevé d'impôt sur la fortune	66,00 €

TRANSACTIONS SUR OR ET ARGENT

Commission perçue par type de ligne or ⁽⁸⁾ :

> Achat	1,25 % minimum 26,00 €
> Vente	1,25 % minimum 26,00 €
+ taxes fiscales en vigueur	

Commission perçue par type de ligne argent ⁽⁸⁾ :

> Achat	1,25 %
> Vente	1,25 %
+ taxes fiscales en vigueur	

LA GESTION DES ACTIONS NON COTÉES ⁽⁹⁾ △

> Inscription des titres, détachement dividendes, valorisation	72,33 €
--	---------

GESTION SOUS MANDAT

Frais de gestion

Exprimés en un pourcentage annuel TTC qui dépend du profil de gestion retenu.

Sur la base de la valorisation des portefeuilles ^(*) au dernier jour ouvré du mois, la perception est :

- mensuelle pour les frais de gestion fixes,
- semestrielle pour les frais de gestion variables selon la performance.

Profil équilibre	Profil tonique	Profil dynamique
0,90 %	1,10 %	0,60 % + 8,00 % de la performance

(*) Titres et solde du compte espèces associé

Commissions de mouvements

Limitées à la part acquise à l'OPCVM précisée dans sa notice d'information visée par l'AMF disponible auprès des Caisses de Crédit Mutuel Massif Central.

Droits de garde △

Les comptes de titres en gestion sous mandat sont soumis à la perception des droits de garde visés ci-dessus.

(5) Les droits de garde sont prélevés annuellement sur la base des positions arrêtées au 30 juin.

(6) Gratuit pour les moins de 26 ans si la valorisation du portefeuille est inférieure à 10 000 €.

(7) Non facturés en cas de détention uniquement de parts sociales B et/ou de parts sociales C et/ou de nouvelles parts sociales B du CMMC.

(8) Type de ligne = 1 ligne par pièce différente ou par état des pièces.

(9) Forfait annuel.

Les tarifs des prestations signalées par un △ s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2012 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

SUCCESSION

Ouverture de succession ⁽¹⁾ Δ :

≤ à 500 €

> 500 € et ≤ 3000 €

> 3 000 € et ≤ 15 300 €

> 15 300 € et ≤ 50 000 €

> à 50 000 €

Gratuit

53,00 €

215,00 €

365,00 €

525,00 €

(1) Commission perçue à l'ouverture de la succession en fonction des actifs détenus au CMMC par le défunt.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE (*)

ASSURANCES DES BIENS

AUTO (AUTO, MOTO, CYCLO, CARAVANE) ⁽¹⁾

Formule légale

Formule tiers

Formule tous risques

MULTIRISQUE HABITATION (RÉSIDENCE PRINCIPALE, SECONDAIRE ET PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT) ⁽¹⁾

Formule Essentiel

Formule Confort

ASSURANCES DES PERSONNES ⁽¹⁾, PREVOYANCE ⁽¹⁾

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

ASSURANCE SCOLAIRE

Protection de vos enfants

PRÉVI-FAMILLE

Assurance permettant de garantir le versement d'un capital compris entre 10 000 € et 500 000 €, en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie.

Exemple de cotisation trimestrielle pour un capital de 15 000 € ⁽²⁾ :

Age	18 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans
Cotisation trimestrielle	6,00 €	6,75 €	9,00 €	12,75 €	19,50 €	30,00 €	45,75 €	71,25 €	104,25 €

(*) La souscription d'un contrat d'assurance est soumise à l'acceptation de votre dossier par l'assureur. Les garanties sont, le cas échéant, fonction de la formule choisie et sont soumises au respect des Conditions Générales et Particulières du contrat souscrit ainsi qu'au paiement de la cotisation applicable. Garanties et conditions susceptibles d'évolution. Assureur : Suravenir Assurances

(1) Cotisation annuelle révisable.

(2) Tarifs en vigueur au 01/07/2012 susceptibles d'évolution.

Les tarifs des prestations signalées par un Δ s'entendent TVA incluse (Taux de 19,60 % au 01/07/2012 susceptible d'évolution), les autres prestations n'étant pas assujetties à cette taxe.

GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

3 formules s'adaptant à votre situation familiale

> Formule Individuelle, Couple ou Familiale :

- Formule Confort :

Accidents légers et graves

Seuil d'intervention 1 % d'invalidité ⁽³⁾

Formule Familiale

Nous consulter

Formule Couple

Nous consulter

Formule Individuelle

Nous consulter

- Formule Essentiel :

Accidents graves uniquement

Seuil d'intervention 30 % d'invalidité IPP

Formule Familiale

Nous consulter

Formule Couple

Nous consulter

Formule Individuelle

Nous consulter

ASSURANCE DÉPENDANCE

PRÉVI-OBSÈQUES

Assurance permettant de garantir le versement d'un capital compris entre 1 500 € et 8 000 € pour le règlement des frais d'obsèques.

ASSURANCES ET ASSISTANCES « VIE QUOTIDIENNE »

PRÉVI ASSISTANCE : SERVICE DE TÉLÉ ASSISTANCE (ARKÉA ASSISTANCE)

à partir de 24,90 €/mois

PROTECTION JURIDIQUE

à partir de 52,00 €/an

NAVIGATION DE PLAISANCE

Nous consulter

SECURITE, PROTECTION DES BIENS

PROTECTION CONTRE LE VOL

Surveillance et protection de votre habitation 24h/24

Nous consulter

ASSURANCE DES MOYENS DE PAIEMENT ⁽¹⁾

Assurcarte (Assureur : Suravenir Assurances) ⁽⁴⁾

26,80 €

Assurcarte Plus (Assureur : Suravenir Assurances) ⁽⁴⁾

33,35 €

(3) De 1 % à 9 % d'invalidité, seuls les préjudices personnels sont indemnisés. Au-delà, indemnisation de tous les préjudices garantis et frais d'aménagement.

(4) Réduction de 50% pour les moins de 26 ans.

RÉSOLUDRE UN LITIGE

Le Crédit Mutuel Massif Central a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

LA CAISSE DE CREDIT MUTUEL : VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Directeur de votre agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou courrier électronique.

LE SERVICE RELATIONS CLIENTELE À VOTRE ECOUTE

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez saisir le service dont les coordonnées sont indiquées ci-après par courrier, télécopie, téléphone ou Internet :

CMMC – Service Relations Clientèle
61 rue Blatin- BP 443- 63012 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Téléphone : 04 73 43 77 77
Télécopie : 04 73 29 49 19
e-mail : relations.clientele@cmmc.fr

LE MEDIATEUR DU CREDIT MUTUEL

Lorsque les personnes ne trouvent pas de solutions dans le règlement de leurs litiges, l'ultime étape avant le recours en justice est la médiation. Cette procédure consiste à faire appel à une tierce personne chargée de proposer une solution de conciliation et de trouver un accord entre les différentes parties. La saisie du médiateur se fait exclusivement par écrit à l'adresse suivante :

M. Le Médiateur du Crédit Mutuel – 29808 BREST CEDEX 9

Mentions légales : Crédit Mutuel Arkéa

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances

Siège social : 1 rue Louis Lichou – 29480 LE RELECO-KERHUON – SIREN 775 577 018 RCS BREST – N° ORIAS : 07 025 585

SURAVENIR – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 € - Société mixte régie par le Code des assurances – Siège social : 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 BREST CEDEX 9 – SIREN 330 033 127 RCS Brest

SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (61 rue Taitbout – 75009 PARIS)

SURAVENIR ASSURANCES – Société anonyme au capital entièrement libéré de 38 265 920 € - Entreprise régie par le code des assurances – Siège social : 2 rue Vasco de Gama – SAINT-HERBLAIN – 44931 NANTES CEDEX 9 – RCS Nantes 343 142 659 – Code NAF : 660 E

ARKEA ASSISTANCE - S.A. au capital de 50 000 € - Siren : 518 757 166 - RCS Brest - Siège social : 232 rue du Général Paulet - 29200 Brest. Arkéa Assistance est titulaire de l'agrément simple des Services à la Personne n° N/101011/F/029/S/106 délivré dans le cadre du dispositif "Services à la personne".

Les prestations « Crédit Mutuel Protection Vol » sont fournies par EURO PROTECTION SERVICES (EPS) – Siège social : 30 rue du Doubs – 67100 STRASBOURG - S.A.S. au capital de 1 600 000 euros - R.C.S. STRASBOURG 403 946 643 - Code APE 8020Z - Tel : 0 820 39 88 00 – Fax : 03 88 39 88 25. EPS dispose de l'Autorisation Administrative délivrée par la Préfecture du Bas-Rhin en date du 17/12/1999 qui ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.

Activité privée de surveillance.



GLOSSAIRES ET TERMES DES OPÉRATIONS BANCAIRES

GLOSSAIRES

Trois glossaires des principaux termes utilisés dans les secteurs de la banque et de l'assurance ont été établis par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ces glossaires sont le fruit d'un travail consensuel entre les représentants des professionnels des secteurs de la banque et de l'assurance, les associations de consommateurs, les Autorités de contrôle (ACP et AMF) et la Direction générale du Trésor.

Glossaire « **Banque au quotidien et crédit** » : Destiné aux particuliers, ce glossaire a vocation à vous aider à comprendre les termes employés pour les opérations les plus couramment utilisées ou que vous pouvez rencontrer dans vos relations bancaires au quotidien.

Glossaire « **Epargne et placements financiers** » : Ce glossaire a vocation à vous aider à comprendre les termes les plus couramment utilisés pour présenter les caractéristiques d'un produit et les appellations des différents produits d'épargne et des placements financiers.

Glossaire « **Assurance** » : Ce glossaire a vocation à vous aider à comprendre les termes les plus couramment utilisés pour présenter les caractéristiques d'un contrat d'assurance dans la documentation et lors de vos échanges avec les professionnels.

Ces trois documents sont disponibles sur notre site Internet www.cmmc.fr ainsi que sur le site Internet de la FBF (Fédération Bancaire Française) www.fbf.fr.

SOCLE D'HARMONISATION DES TERMES DES OPERATIONS BANCAIRES COURANTES

La liste des termes utilisés dans cette Convention Clarté ainsi que les définitions qui s'y rapportent sont consultables sur le site du comité consultatif du secteur financier (CCSF) à l'adresse suivante : www.banque-france.fr/ccsf

Signification des libellés et abréviations utilisés sur le relevé de compte CMMC

ABON	abonnement
ANN	annulation
ATD	avis à tiers détenteur
BB	billet de banque
CARTE	paiement par carte
CAE	crédit après encaissement
CDN	certificat de dépôt négociable
CHG	change
CHQ	chèque
CHQ BQ	chèque de banque
COM	commission
COTIS	cotisation
DAB	distributeur automatique de billets
DAT	dépôt à terme
DEB	débiteur
DDG	droits de garde
DEV	devises
ECH	échéance
ESCPTÉ	escompte
GAB	guichet automatique de banque
INC	incomplet
IMP	impayé
INT	intérêts
INTL	international
LCR	lettre de change relevé
MEP	mise en place
MVT	mouvement
OTD	opposition tiers détenteur
PER	permanent
PRLV	prélèvement
RBT	remboursement
RCH	rachat
RECH	recherche
REG	régularisation
REJ	rejet interbancaire d'une opération émise
REM	remise de moyen de paiement
RET	retrait
SAIS	saisie- attribution
SBF	sauf bonne fin
SOUS ou SSC	souscription
TC	travellers chèques
TIP	titre interbancaire de paiement
VIR	virement reçu ou émis
VRST	versement
« F »	frais relatifs au fonctionnement du compte

Le Crédit Mutuel, banque qui va avec la vie vous accompagne également dans tous vos projets professionnels. Nos conseillers sont à votre disposition pour vous apporter toute information ou conseil sur nos offres destinées aux professionnels. Retrouvez l'essentiel des tarifs appliqués aux opérations bancaires des professionnels en agence ou sur notre site www.cmmc.fr.





Crédit Mutuel Arkéa - S.A. coopérative de crédit à capital variable
et de courtage d'assurances
1 rue Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhuon
Siren 775 577 018 RCS BREST – Orias : 07 025 585